



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20240327-DEL202417-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **04 AVR. 2024**
Publié le : **04 AVR. 2024**
La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2024.017

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

ABSENTS :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N°11 - SUBVENTION 2024 AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES (COS) DE LA VILLE ET AVENANT FINANCIER N°1

RAPPORTEUR : GILDAS QUIQUEMPOIS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-4, L. 2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 mars 2023 relative à la signature d'une convention de financement pluriannuel entre le Comité des œuvres sociales du personnel communal et la commune de Fosses pour la période 2023-2025 ;

Considérant les termes de l'avenant financier n°1 à la convention pluriannuelle 2023 – 2025 ;

Considérant que le montant de la subvention proposée au bénéfice du COS au titre de l'année 2024 est fixé à 46 000 € ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder au COS pour l'année 2024, une subvention de 46 000 € ;

- **DECIDE** d'approuver les termes de l'avenant financier n°1 à la convention pluriannuelle 2023 - 2025 et d'autoriser la Maire à le signer ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Pierre BARROS

